



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	<p>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: # REVISAL EXTRA LISO Code : 4412</p>
1.2	<p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> <input type="checkbox"/> Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> consommation Peinture liquide. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21), Utilisations professionnelles (SU22), <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.</p>
1.3	<p>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> atencionalcliente@isaval.es</p>
1.4	<p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 8:00-18:00 h. Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France) ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245</p>

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<p>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange. <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP):</u> Aquatic Chronic 3:H412</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de danger</th> <th>Classification du mélange</th> <th>Cat.</th> <th>Routes d'exposition</th> <th>Organes cibles</th> <th>Effets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Physico-chimique: Non classé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Santé humaine: Non classé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Environnement:</td> <td>Aquatic Chronic 3:H412 c)</td> <td>Cat.3</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16. Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.</p>	Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	Physico-chimique: Non classé						Santé humaine: Non classé						Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets																				
Physico-chimique: Non classé																									
Santé humaine: Non classé																									
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-																				

2.2	<p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: Le produit est étiqueté en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP). <u>- Mentions de danger:</u> H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <u>- Conseils de prudence:</u> P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.</p>
-----	--



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

P273-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.
- [Indications additionnelles:](#)
EUH208 Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- Contient Pyrithione zincique, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one pour la protection du film.
- [Substances qui contribuent à la classification:](#)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)

2.3

[AUTRES DANGERS:](#)
Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
- [Autres dangers physico-chimiques:](#)
On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
- [Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:](#)
On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
- [Autres effets néfastes pour l'environnement:](#)
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.
[Propriétés perturbant le système endocrinien:](#)
Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

[SUBSTANCES:](#)
Non applicable (mélange).

3.2

[MÉLANGES:](#)
Ce produit-ci est un mélange.
[Description chimique:](#)
Dissolution de Carbonate de calcium en milieu aqueux.
[COMPOSANTS DANGEREUX:](#)
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

C < 0,05 % 	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9, REACH: 01-2120761540-60 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=490 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=10)	REACH	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,05 %
C < 0,0050 % 	Pyrithione zincique CAS: 13463-41-7, EC: 236-671-3, REACH: 01-2119511196-46 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=140 mg/m3) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=221 mg/kg) Eye Dam. 1:H318 Repr. 1B:H360D STOT RE 1:H372 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=10)	REACH / ATP15	
C < 0,0020 % 	2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1, EC: 247-761-7, REACH: 01-2120768921-45 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=270 mg/m3) Acute Tox. (skin) 3:H311 (ATE=311 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=125 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071 Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP15	Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %
C < 0,0020 % 	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5, REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=50 mg/m3) Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=140 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=74 mg/kg) Skin Corr. 1C:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071 Skin Sens. 1A:H317 (Note B)	ATP13	Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %

[Impuretés:](#)
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

[Adjuvants de stabilisation:](#)

Aucun.

[Référence à d'autres sections:](#)

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

[SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES \(SVHC\):](#)

Liste mise à jour par l'ECHA sur 23/01/2024.

[Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)

Aucune.

[Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)

Aucune.

[SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES \(PBT\), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES \(vPvB\):](#)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:
Aucune.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Le contact avec les yeux peut produire une légère rougeur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	# Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



REVISAL EXTRA LISO
 Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit.
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. - <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. - <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. - <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. - <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - <u>Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. - <u>Temps de stockage:</u> # 24 Mois. - <u>Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - <u>Matières incompatibles:</u> # Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, alcalis, métaux. - <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. - <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (produit per utilisation non industrielle).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table MP non.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	0,1	-	-	Recommandé	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
	s/r (a)	(c)	s/r (a)	(c)	(a)	(c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	s/r (a)	6,81 (c)	s/r (a)	0,966 (c)	(a)	(c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
Pyrithione zincique	(a)	(c)	s/r (a)	0,01 (c)	(a)	(c)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	(c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	(c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
Pyrithione zincique	(a)	(c)	s/r (a)	s/r (c)	(a)	(c)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Yeux mg/kg bw/d	
	s/r (a)	(c)	s/r (a)	(c)	(a)	s/r (c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	s/r (a)	1,2 (c)	s/r (a)	0,345 (c)	(a)	s/r (c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
Pyrithione zincique	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	(c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	(c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
Pyrithione zincique	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.00403	0.000403	0.0011



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Pyrithione zincique 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	- 0 0.0022	- 0 0.00022	- s/r 0.000122
<u>- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:</u> 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Pyrithione zincique 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	<u>PNEC STP</u> mg/l 1.03 - 0.01 s/r	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.0499 - 0.0095 0.0475	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.00499 - 0.0095 0.00475
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET. ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:</u> 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Pyrithione zincique 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	<u>PNEC Air</u> mg/m3 s/r - - s/r	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d 3 - 8.85 0.0082	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d n/b - n/b n/b
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).			

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:
MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation du produit.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	# Non.
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prévue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.



REVISAL EXTRA LISO
 Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

Tablier:	Non.
Combinaison:	# Non.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE:

Terbutryne.

- Émissions atmosphériques:

Non applicable.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:	
	Aspect	
	État physique:	Liquide
	Couleur:	Voir le couleur dans l'emballage
	Odeur:	Caractéristique
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).
	Changement d'état	
	Point de congélation:	Non disponible (mélange).
	Intervalle d'ébullition:	100* - 255* °C à 760 mmHg
	- Inflammabilité:	
	Point d'éclair:	Ininflammable
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible
	Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).
	Stabilité	
	Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).
	Valeur pH	
	pH:	8 à 20°C
	- Viscosité:	
	Viscosité dynamique:	140 ± 20 Poise à 20°C
	Viscosité cinématique:	2974,36* mm ² /s à 40°C
	- Solubilité(s):	
	Solubilité dans l'eau	Immiscible
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).
	- Volatilité:	
	Tension de vapeur:	17,4785* mmHg à 20°C
	Tension de vapeur:	12,074* kPa à 50°C
	Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).
	Densité	
	Densité relative:	1,613* à 20/4°C
	Densité de vapeur relative:	< 1 (plus léger que l'air).
	Caractéristiques des particules	
	La taille des particules:	Non applicable.
	- Propriétés explosives:	
	Non disponible.	
	- Propriétés comburantes:	
	Non classé comme produit comburant.	
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.	

9.2	AUTRES INFORMATIONS:	
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Aucune information supplémentaire disponible.	
	Autres caractéristiques de sécurité:	
	Non volatile:	66,53 * % Poids
		1h. 60°C



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

RUBRIQUE 10 — STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 **REACTIVITE:**
- Corrossion pour les métaux:
Il n'est pas corrosif pour les métaux.
- Propriétés pyrophoriques:
Il n'est pas pyrophorique.
- 10.2 **STABILITE CHIMIQUE:**
Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
- 10.3 **POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:**
Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, alcalis, métaux.
- 10.4 **CONDITIONS A EVITER:**
- Chaleur:
Tenir éloigné des sources de chaleur.
- Lumière:
S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.
- Air:
Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
- Pression:
Irrélevant.
- Chocs:
Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
- 10.5 **MATIÈRES INCOMPATIBLES:**
Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, alcalis, métaux.
- 10.6 **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:**
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre, acide chlorhydrique, composés halogénés.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

11.1 **INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:**
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m ³ .4h Inhalation
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	490 Rat	> 2000 Rat	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9 Rat	140 Rat	> 1230 Rat
Pyrithione zincique	221 Rat	3380 Rat	> 140 Rat
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	125 Rat	311 Lapin	> 270 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m ³ .4h Inhalation
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	490	-	-
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9	140	> 50
Pyrithione zincique	221	-	140
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	125	*311	270

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m ³
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	69 Rat		

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión precedente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas perjudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Non disponible.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels

CL50 (OECD 203)
mg/l · 96heures

CE50 (OECD 202)
mg/l · 48heures

CE50 (OECD 201)
mg/l · 72heures

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2.2 - Poisson	2.9 - Daphnie	0.11 - Algues
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues
Pyrrithione zincique	0.0026 - Poisson	0.05 - Daphnie	0.051 - Algues
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.12 - Poisson	0.18 - Daphnie	0.15 - Algues

- Concentration sans effet observé

NOEC (OECD 210)
mg/l · 28 jours

NOEC (OECD 211)
mg/l · 21 jours

NOEC (OECD 201)
mg/l · 72 heures

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			0.04 - Algues
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.004 - Algues
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.022 - Poisson	0.035 - Daphnie	0.068 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		- - -	Non facile
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - 55	Non facile
Pyrithione zincique		- - 39	Non facile
2-octyl-2H-isothiazole-3-one		- - -	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible
Pyrithione zincique	0.9	3.2 (calculée)	peu probable, faible
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	2.61	19.2 (calculée)	Faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potenciel
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,97		peu probable, faible
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,45		peu probable, faible
Pyrithione zincique	0,18		peu probable, faible
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	2,26	0,036 (calculée)	Faible

12.5 RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:

Non disponible.

- Potentiel de formation photochimique d'ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

Non disponible.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :

HP 14 Écotoxique

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son achèvement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementations locales.



REVISAL EXTRA LISO
 Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión precedente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: Non applicable
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: Non applicable
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Transport par route (ADR 2023) et Transport par chemin de fer (RID 2023): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 40-20): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIÈRES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). AUTRES LÉGISLATIONS: Non disponible. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres législations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



REVISAL EXTRA LISO
Code : 4412

Version: 6

Révision: 06/05/2024

Revisión précédente: 27/01/2023

Date d'impression: 06/05/2024

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 [TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:](#)

[Mentions de danger en accord le Règlement \(UE\) n° 1272/2008~2022/692 \(CLP\), Annexe III:](#)

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H360D Peut nuire au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

[Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:](#)

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

[ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:](#)

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

[OBSERVATIONS:](#)

Sans sensibilisation pour la peau sur la base des résultats de mélanges similaires testés conformément aux principes d'extrapolation décrits dans art.9, par.4, Reg.CLP;OCDE 429LLNA(souris)-non sensibilisant pour la peau-S4565;S4568;S5146;S5147

[CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:](#)

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

[PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:](#)

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

[ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:](#)

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

[LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:](#)

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

[HISTOIRE:](#) [RÉVISION:](#)

Version: 3	06/04/2022
Version: 4	20/12/2022
Version: 5	27/01/2023
Version: 6	06/05/2024

[Modifications en ce qui concerne a La Fiche de données de sécurité précédente:](#)

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.